

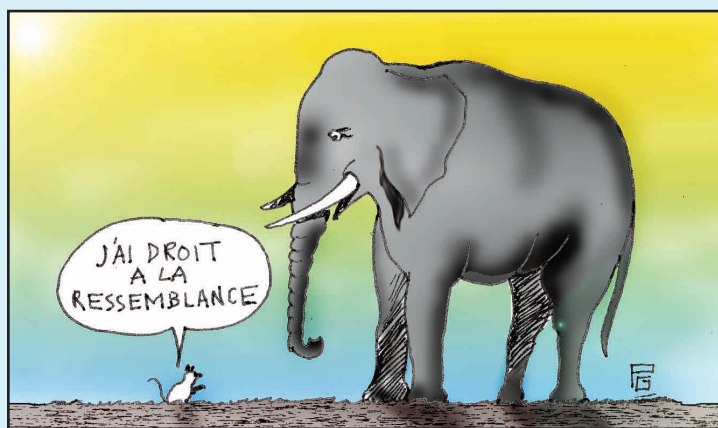
Culture Identité et Diversité européenne

En septembre 2005, à Strasbourg, le Conseil de l'Europe organisait un colloque intitulé « culture européenne : identité et diversité ». Voici deux extraits d'interventions.

Nos sociétés doivent cultiver le droit à la différence

On a pu remarquer, en ce début de troisième millénaire, le dualisme des forces de mondialisation et de fragmentation aboutissant à un monde de plus en plus homogène au niveau global et, de plus en plus hétérogène au niveau local. En d'autres termes, nos sociétés doivent cultiver « le droit à la différence », alors que les communautés revendiquent « le droit à la ressemblance », fondateur de leur identité. Forte de ce constat, l'UNESCO qui, depuis sa fondation, cherche à promouvoir le respect de « la féconde diversité des cultures » du monde, a ouvert un nouveau chantier avec la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée en 2001, et a préparé, pour être soumis à la prochaine session de la Conférence générale, un projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. La diversité culturelle n'incarne pas seulement une mosaïque d'identités plurielles ; elle est aussi la force et le principe de toute transmission d'un héritage que chaque individu, chaque groupe, doit faire fructifier par des créations qui peuvent être déclinées à l'infini. La diversité culturelle nous renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leurs expressions. Elle révèle les capacités de l'esprit humain à imaginer de nouvelles formes de vérité, de beauté et de justice. Elle devient ainsi le facteur qui porte à leur puissance maximale la mémoire, l'imagination et l'innovation. La culture ne prédétermine pas les individus, encore moins leurs comportements. Elle peut cependant devenir un facteur d'identification a posteriori, lorsque l'exclusion économique, sociale ou politique frappe plus particulièrement certains groupes précis. Elle devient un refuge pour des individus « désaffiliés ». La culture n'est finalement pas en elle-même facteur de divisions. Et ce, parce qu'elle n'est pas une entité figée et statique. Pour que le pari du « vivre ensemble »

soit gagné, il doit s'ancrer dans une société qui soit suffisamment souple pour redéfinir, chaque fois que cela est nécessaire, les bases de son contrat social et culturel. Toute communauté politique est construite sur certaines valeurs communes. Ces valeurs, parce qu'el-



les correspondent à un moment historique déterminé, ne sont pas figées. Une société doit être capable de les revisiter, de les redéfinir. Ce qui est en jeu, derrière la problématique, c'est la construction d'une communauté civique, non seulement plurielle mais pluraliste. Pour parvenir à l'objectif suprême, celui de la cohésion sociale, il faut concevoir un grand chantier du dialogue. Ce chan-

tier doit prendre en compte non seulement les fondements historiques de chaque culture mais aussi une analyse actualisée des aspirations des individus et des groupes. C'est ainsi que le recours au culturel de plus en plus constant pour pallier les carences démocratiques, ou

pour répondre aux malaises sociaux, trouvera sa pleine justification. La culture, dans sa diversité, trop souvent considérée comme cause de conflits, lorsqu'elle est instrumentalisée à des fins partisans, que celles-ci soient ethniques, religieuses ou autres, doit devenir facteur de paix aux termes d'une construction volontariste fondée sur un dialogue permanent.

Katerina STÉNOU,

Directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel de l'UNESCO. Copyright Conseil de l'Europe 2005

La diversité garantit le pluralisme

Peut-on imaginer la citoyenneté européenne sans culture ? Je ne peux, bien sûr, répondre que par la négative. Le patrimoine européen s'est constitué tout au long des siècles et nous avons à présent la chance de bénéficier de sa richesse et de sa diversité dans toute l'Europe. C'est ainsi que la population prend de plus en plus conscience de l'unité et de la diversité culturelles, qui sont complémentaires. Il n'est donc pas surprenant que les régimes totalitaires aient cherché à exploiter la culture aux fins de propagande, pour la gloire de leurs dirigeants. La force de

la culture tient notamment à sa faculté de façonner les esprits. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de la diversité dans le cadre du patrimoine culturel européen. Dans l'esprit de la population, la diversité garantit le pluralisme. Or, le pluralisme culturel constitue le fondement de notre culture démocratique ; la réussite de nos sociétés modernes se mesure à l'aune du pluralisme démocratique, du respect des opinions, des conceptions et du bagage culturel d'autrui. La culture est la clé de la compréhension et de la connaissance. La connaissance

est le meilleur moyen de prévenir l'intolérance. Le but n'est pas d'améliorer la réputation culturelle de l'Europe ou de tenter de prétendre à une forme quelconque de supériorité, mais d'aider les États membres, les régions et les communautés locales à réunir les conditions nécessaires pour que la vie culturelle se développe et s'épanouisse au-delà des frontières nationales et des limites régionales. Le concept d'inclusion est essentiel dans l'approche du Conseil de l'Europe, non

seulement au niveau des droits de l'homme et des droits sociaux, mais aussi pour ce qui est de l'accès à la culture et à l'éducation. La culture comme forme de cohérence, « vecteur de sens » et instrument de compréhension, comme agent du développement humain individuel et collectif et expression des valeurs sociales, est indispensable à l'éducation et à la formation en faveur d'une citoyenneté active. Les valeurs démocratiques ne peuvent se développer que là où le respect

des droits de l'homme et l'établissement de la confiance sont enracinés dans le respect des identités culturelles.

Faire fond sur ces racines culturelles nous permet de construire une société pluraliste, ce qui nous aide à respecter l'autre en le considérant comme un partenaire égal et un élément à part entière de notre société.

Giovanni DI STASI

Président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe